



nuisances sonores et dégradations

Par **thesmall**, le **11/07/2012** à **19:18**

Bonsoir,

Est-il possible de porter plainte contre une boîte de nuit qui par sa fréquentation et son accès perturbe la vie d'une centaine de riverains et ce bien qu'il y est eu une action de justice? Cet établissement devait être fermé trois mois par décision de justice mais au bout de 20 jours il rouvrait ses portes, le gérant ayant fait appel et obtenu gain de cause et depuis nous sommes confrontés à nouveau au bruit, aux cris des personnes se rendant ou sortant de cette boîte, les dégradations et voitures brûlées (tout ceci a été consigné par la police). Que peut-on faire de plus et avons-nous le droit de porter plainte contre ce gérant qui porte atteinte à notre tranquillité ?. Depuis l'ouverture de cette boîte, nous ne dormons plus les jeudi, vendredi et samedi. Merci de votre aide.